

Vide -Grenier



VIDE GRENIER

Dimanche 3 MAI 2020

Organisé par l'Association Basket Castets

Si vous souhaitez exposer à notre prochain vide grenier :

Les réservations des stands se font par courrier,
en envoyant le bulletin d'inscription ci-dessous.

Le vide-grenier est destiné aux professionnels et aux non-professionnels. La vente d'articles neufs, de contrefaçons, d'articles défectueux, de produits alimentaires, d'animaux vivants et d'armes est strictement interdite.

A la disposition du public et des
exposants,
toute la journée, restauration
rapide et buvette sur place.

A partir de 7h pour les exposants et 9h00 pour les visiteurs jusqu'à 17h00

**3€ le mètre
linéaire à
l'intérieur
Tables fournies**

**2€ le mètre
linéaire à
l'extérieur
Tables non
fournies**

Informations et réservations : au 06.89.61.80.52

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

- Le vide-grenier est destiné aux professionnels et aux non-professionnels. La vente d'articles neufs, de contrefaçons, d'articles défectueux, de produits alimentaires, d'animaux vivants et d'armes est strictement interdite.
- **Vide grenier ouvert à tous, de 9h00 à 17h00**, dans le hall des sports et une partie du complexe sportif. Les exposants seront accueillis à partir de 7h.
- Les inscriptions devront nous parvenir au plus tard le **30 AVRIL 2020** accompagnées du règlement à l'ordre de « ASSOCIATION BASKET CASTETS »,

à l'adresse suivante :

Mr GALICHET GUILLAUME 347 RUE DU CHIOULEBEN 40260 CASTETS.

- Joindre une photocopie de pièce d'identité, Passeport, Permis de conduire... au bulletin d'inscription ci-dessous. La réservation ne sera effective qu'à réception du paiement et du justificatif d'identité. Une confirmation d'inscription vous sera communiquée par mail.
- L'attribution des places se fera par l'organisation, lorsque le nombre de places sera atteint, l'organisation sera en mesure de vous refuser. En cas de défection de la part d'un exposant ses droits d'inscription ne lui seront pas restitués (sauf si justification valable).
- Un service de restauration sur les stands vous sera proposé. Possibilité de restauration rapide et buvette seront proposées au public tout au long de la journée.
- Aucun véhicule ne pourra être laissé sur le site des emplacements. Les véhicules seront parqués dans les lieux autorisés (parking à l'entrée du complexe sportif), sans provoquer de gênes à la circulation ou aux habitations. Le débarquement et l'embarquement des objets et marchandises des véhicules se fera dans les plus brefs délais (le portail à l'entrée du complexe sportif sera ouvert de 7h à 9h et à partir de 17h).
- Les enfants, sous la responsabilité de leurs parents, peuvent participer au vide-grenier. Ils sont soumis aux mêmes règles que les adultes.
- Vous avez obtenu l'autorisation exceptionnelle de participer au vide grenier. Dans ces conditions, vous avez acquis l'autorisation de vendre des objets que vous n'avez pas achetés en vue de la revente. Vous vous engagez de fait à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage.
- Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés à la fin de la journée. Vous vous engagez donc à ramener les invendus chez vous, ou le cas échéant, à les mettre vous-même en décharge, strictement dans les containers autorisés (déchets sélectifs). Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes ainsi que d'un futur refus par les organisateurs.
- En cas d'intempéries et sans préavis, l'organisateur et/ou la municipalité juge s'il y a lieu d'annuler la manifestation: Tous les exposants devront se plier à cette décision, les sommes versées seront remboursées. Si des pluies soutenues sont annoncées par Météo France l'annulation est systématique, dans ce cas il est inutile de se déplacer.
- L'association n'est pas responsable des accidents, corporels ou autres, ainsi que des différends entre vendeurs et acheteurs.

- L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte et/ou sinistre des objets ou de litige d'un vendeur avec des agents des contributions, de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.
- Tout exposant qui accepte de s'installer s'engage à respecter le présent règlement et à s'acquitter du droit de place correspondant à son emplacement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation, sinon par les forces de l'ordre.

Le vide-grenier est organisé par une association à but non lucratif dont les membres sont entièrement bénévoles. La journée doit se dérouler dans la bonne humeur et la plus franche convivialité. Nous demandons à tous de respecter et de se conformer strictement au règlement.

3€ le mètre linéaire à l'intérieur (tables et chaises fournies)

2€ le mètre linéaire en extérieur (tables et chaises non fournies)

BULLETIN D'INSCRIPTION A RETOURNER

Nom et Prénom :

Adresse :

Code Postal : _ _ _ _ _ Commune :

 :  :

Mail :@.....

N° de la carte d'Identité :

Date de délivrance :

Autorité qui l'a établi :

Nombre de ml en salle :X 3 € = €

Nombre de ml extérieur :X 2 € = €

Seuls les bulletins accompagnés du règlement seront pris en compte.

Libellé à l'ordre de « ASSOCIATION BASKET CASTETS »,

A retourner à : Mr GALICHET Guillaume

347 RUE DU CHIOULEBEN 40260 CASTETS AVANT LE 30 AVRIL 2020.